



ÉLIMINATION DES DÉCHETS



Bien
TRIÉ
mieux
RECYCLÉ !



Rapport annuel **2016**
sur le prix et la qualité du service public



AUBIGNAN - LE BARROUX - LE BEUCET - BEAUMES-DE-VENISE
BEAUMONT-DU-VENTOUX BÉDOIN - CAROMB - CARPENTRAS
CRILLON-LE-BRAVE - FLASSAN - GIGONDAS - LAFARE
LA ROQUE-ALRIC - LA ROQUE/PERNES - LORIOLE-DU-COMTAT
MALAUCÈNE - MAZAN - MODÈNE - SAINT-DIDIER
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON - SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS
SARRIANS - SUZETTE - VACQUEYRAS - VENASQUE

Édito



Avec 11 millions d'euros de budget annuel et 86 agents travaillant au quotidien derrière les véhicules de collecte, les quatre déchetteries et la composterie, le service public de collecte et de traitement des déchets ménagers est un volet majeur de l'action de la CoVe, qui concerne les 70 000 habitants du territoire.

Le 9 février 2017, j'ai réuni les maires des 25 communes de la CoVe pour prendre ensemble les décisions nécessaires pour allier la qualité, la proximité et la maîtrise des coûts du service. En effet, celui-ci est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dont nous avons réussi le pari de maintenir le taux inchangé depuis le début du mandat. Nous avons aussi confirmé notre engagement de ne pas l'augmenter d'ici la fin de ce même mandat que nous ont confié les électeurs de nos communes.

Depuis la mise en place de la conteneurisation individuelle et de la collecte sélective en porte à porte fin 2013, nous nous sommes tout d'abord employés à résorber l'essentiel des points noirs : les conteneurs débordants, les déchets à même le sol, les conteneurs oubliés, c'est désormais du passé. Notre équipe de médiateurs du tri va à la rencontre des habitants, pour les aider à faire la part du tri et du reste, ce qui reconnaissons-le, n'est pas toujours évident. Leur écoute et leurs conseils portent leurs fruits. Avec le concours des habitants et l'appui de terrain des mairies, les résultats sont au rendez-vous : 66% des déchets triés sont recyclés, nous plaçant parmi les meilleurs de la région PACA. Et mieux nous trierons, moins nous payerons.

Aujourd'hui, nous mettons en œuvre nos décisions de rationalisation des tournées de collecte, pour desservir au plus serré et de façon équitable tout le territoire, dans la maîtrise des coûts. Demain, en 2018, une nouvelle déchetterie ouvrira sur le territoire, au sud de Carpentras, et les autres ont été modernisées et sécurisées.

La réussite de notre pari en matière de déchets, ce sont des chiffres, que ce rapport détaille année après année. Mais c'est aussi et surtout l'assurance pour chaque habitant de savoir disposer d'un service public de proximité et efficace, de rues plus propres et d'un environnement exceptionnel préservé.

Francis Adolphe
Président de la CoVe
Maire de Carpentras

25 COMMUNES

70 000 HABITANTS

30 000 FOYERS



Le service Gestion des déchets

Le département Gestion des Déchets dirigé par une responsable, est divisé en deux services :

- Service Stratégie – Optimisation des Collectes (1 responsable)

1 - Cellule Collectes (64 agents dont 2 cadres intermédiaires et 1 responsable)

- Service de collecte des ordures ménagères et des recyclables ; en porte à porte ou en apport volontaire.
- Service de collecte des végétaux en caisses d'apport volontaire

2 - Cellule Prévention des déchets - Relations aux usagers (5 agents dont un responsable)

- Médiation, information,
- Animations scolaires
- Suivis qualité du tri

- Service Valorisation (1 cadre intermédiaire et 1 responsable)

- Déchetteries (9 agents)
- Composterie (3 agents)
- Centre de transfert des déchets ménagers (1 agent)

Au quotidien **23 véhicules poids lourds de collecte** des ordures ménagères et des recyclables, et **1 véhicule d'entretien et de livraison** des conteneurs, assurent le service.

Les **86 agents** du service sont répartis en 70 agents titulaires, et 16 contrats de remplacement.



LES ÉQUIPEMENTS

3 déchèteries

> Caromb, Aubignan, Malaucène

1 mini-déchèterie

> Venasque

La composterie de déchets verts

> Loriol-du-Comtat

Le centre d'enfouissement technique des déchets inertes

> Caromb

Centre de transfert des déchets ménagers

> Loriol-du-Comtat

Tous les véhicules de collecte du service vident leurs déchets dans ce centre de transfert situé au sein de l'ancienne usine de pré-traitement des ordures ménagères. Les déchets sont ensuite repris mécaniquement par chargeur et mis dans des caissons plus volumineux (35m³) pour être transportés vers les sites de traitement adéquats.

Les collectes



L'organisation de la collecte

Sur une grande partie de son habitat, la CoVe assure une collecte dite en porte à porte. C'est à dire que la majeure partie des habitants du territoire, soit environ 21000 foyers, est équipée de bacs individuels pour leurs ordures ménagères et leur collecte sélective des recyclables.

Du lundi au samedi 18 véhicules sillonnent les 25 communes de la CoVe pour collecter les bacs à couvercle jaune ou vert.

La fréquence des collectes

L'ensemble de la population bénéficie d'une collecte des ordures ménagères 1 fois/semaine. Certains professionnels (établissements de santé, restaurants, commerces de bouche...) 2 à 4 fois/semaine.

En saison estivale, les hébergements de tourisme (campings, villages de vacances...) sont collectés de 2 à 4 fois/semaine selon leur taille. Et un 19^e véhicule assure la collecte de juin à septembre.

TONNAGES COLLECTÉS

20 140 tonnes en 2016

soit **294 kg/hab**

CHIFFRE 2016 PACA : 401 KG/HAB

Il est en augmentation par rapport à 2015 (19 214 tonnes en 2015), en partie en raison des efforts des habitants sur la qualité du tri : les indésirables identifiés dans la collecte sélective lors des suivis qualité sont revenus logiquement dans les ordures ménagères.

Voir page 6 : Les actions de communication

L'organisation du transfert des déchets

Le site de l'ancienne Unité de Pré-Traitement des ordures ménagères de Loriol-du-Comtat accueille depuis septembre 2015 l'ensemble des déchets collectés en porte à porte et apport volontaire. Son organisation en box séparés par des murs de plus de 2,5 m de haut, permet la délimitation de zones spécifiques : zone de vidage des ordures ménagères, zone réservée à la collecte sélective et zone spéciale cartons. Le verre est vidé à l'extérieur. Après un passage obligatoire sur le pont bascule pour la pesée, chaque véhicule est orienté vers le box correspondant.

Le rechargement de chaque catégorie de déchets se fait avec un chargeur à godet. Un prestataire de transport met à disposition des caissons de grand volume (35 m³) voire des véhicules semi-remorque (70 m³) afin d'évacuer les déchets vers les centres de traitement adéquats : centre de tri des recyclables ménagers à Vedène, unité de valorisation énergétique des ordures ménagères à Vedène également, centre de préparation des cartons à Monteux.



4

PROJETS 2017

COLONNES ENTERRÉES : CES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS D'UNE CONTENANCE DE 5M³ SERONT INSTALLÉS EN 2017 DANS LES VILLES ET VILLAGES POUR REMPLACER LES REGROUPEMENTS DE BACS ORDURES MÉNAGÈRES PEU ESTHÉTIQUES.



TRANSIT SUR LE CENTRE DE TRANSFERT

20 140 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES

3 190 TONNES DE COLLECTE SÉLECTIVE

2 220 TONNES DE VERRE

660 TONNES DE DÉCHETS DE VOIRIES (balayage, marchés)

130 TONNES DE CARTONS BRUNS (commerces)

Les recyclables

Les emballages en verre, en carton, en acier ou aluminium, ainsi que les papiers et bouteilles plastiques sont recyclables. Ils sont récupérés dans le cadre d'une collecte sélective.

L'organisation de la collecte sélective

Collectés au plus proche de votre domicile, dans les bacs à couvercle jaune :



Tout comme les ordures ménagères, plus de 21 000 foyers sont équipés de ces bacs individuels.

Le contenu des bacs jaunes est pris en charge par la société Novalie à Vedène qui procède à la séparation des emballages en acier (boîtes de conserve), en aluminium (canettes), des cartons, des papiers et des bouteilles plastiques (eau, soda, lait, huile, savon liquide, shampoing, lessive).



Le verre est amené pour transformation à la Verrerie du Languedoc à Vergèze (30). Les emballages en verre (pots, bocaux et bouteilles) sont collectés en colonnes aériennes. La CoVe comptabilise 270 colonnes VERRE sur le territoire. La quantité récupérée dans les colonnes d'apport volontaire ne cesse d'augmenter depuis 3 années. Le verre est un matériau lourd, facile à trier, et recyclable à l'infini. Le porter dans les colonnes spécifiques c'est autant de kg en moins dans les poubelles d'ordures ménagères ! Fin d'année 2016, 40 colonnes ont été ajoutées dans 9 communes dont Carpentras. L'objectif étant d'être plus proche des habitants pour faciliter leur geste de tri.



Chaque matériau recyclable a sa filière de valorisation. La CoVe est en contrat avec la société Adelphe qui lui garantit la reprise totale des matériaux triés.

EN 2016

LA CoVe A COLLECTÉ :

• **RECYCLABLES LÉGERS ET PAPIERS**
(bacs jaunes)

3 194 tonnes

soit 47 kg/an/hab

Moyenne nationale = 48 kg/an/hab

• **VERRE**

2 220 tonnes

soit 34,9 kg/an/hab

Moyenne nationale = 29 kg/an/hab

La collecte continue de progresser avec 2 bouteilles de plus triées par habitant en 2016.

• **CARTONS DE COMMERCE**

100,46 tonnes



Les cartons de commerce

Depuis janvier 2015, des colonnes d'apport volontaire pour les cartons bruns des commerces ont été mises en place dans quelques communes. D'abord Mazan, Saint-Didier, Sarrians et Loriol. Puis compte tenu des bons résultats enregistrés, le parc a été développé en 2016 avec Malaucène, Vacqueyras, Aubignan, Caromb, Venasque et Gigondas.



Les textiles et chaussures déposés par les habitants dans les récupérateurs blancs dédiés sont collectés, réutilisés ou valorisés par l'association Le Relais.

► 223,74 tonnes collectées en 2016, ce qui représente 3,27 kg/hab.



LA QUALITÉ DU TRI

TRIER C'EST BIEN, BIEN TRIER C'EST MIEUX !

Le service opère des « suivis qualité » pour repérer les bacs jaunes qui contiennent des indésirables (ordures ménagères, objets en plastique dur, verre...) et agir auprès des habitants pour mieux trier. Ainsi, le taux de refus (pourcentage de déchets non recyclables) dans les bacs jaunes, est passé de 35% à 26% puis à 18% en quelques mois !

De ce fait, la quantité de déchets non recyclables qu'on appelle « erreurs de tri » et qu'on trouvait dans les bacs jaunes a fortement diminué.

Le tonnage collecté baisse donc de 6% par rapport à 2015, mais les tonnages de matériaux valorisés restent stables.

Les actions de communication



L'équipe des médiateurs du tri

Deux nouveaux médiateurs du tri sont venus renforcer l'équipe en juin 2016. Ils contribuent à la mise en œuvre d'actions de communication concernant la gestion des déchets sur le territoire de la CoVe, et mènent les opérations de « suivis qualité » pour informer et corriger les erreurs. Vingt communes sont engagées dans ces suivis qui ont permis en quelques mois de faire baisser le taux de refus à 18%, résultat proche de la moyenne nationale et des plus encourageant sur l'engagement des habitants à bien trier.

Les animations scolaires et autres sensibilisations : plus de 400 personnes différentes ont bénéficié d'un programme complet d'animation (intervention d'une médiatrice du tri en classes, visites de sites de valorisation des déchets, réalisation de projets, présence sur les foires et marchés...).

PROJETS 2017

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017, LES INTERVENTIONS DANS LES PROGRAMMES LONGS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT DANS LES ÉCOLES SE POURSUIVront DANS LE CADRE DES ACCORDS « ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE » DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

400 personnes touchées lors d'animations scolaires et autres actions de sensibilisation

3 Lettres du tri distribuées dans **35 000 foyers**

5 823 €, fruit de la vente de 198 tonnes de verre collectées durant un mois dans le cadre du Téléthon, reversés à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).

Le Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC Adelphe)

La CoVe a lancé en 2016 une campagne de communication pour sensibiliser les habitants de son territoire au tri sélectif, avec pour objectifs :

- d'inciter à mieux trier ses déchets,
- d'améliorer la qualité de la collecte du tri sélectif.

*Le tri,
le geste qui nous réussit !*



8

Plusieurs actions ont été menées pour la collecte du Verre :

- la réalisation de panneaux avec consignes de tri fixés sur les colonnes à Verre.
- l'habillage graphique de 10 colonnes à Verre réalisé par des élèves et des jeunes du centre social Lou Tricadou de Carpentras encadré par un graffeur professionnel.
- La sensibilisation des professionnels tels que les cafetiers, restaurateurs et hôteliers dans le cadre de la collecte du verre. Là aussi, des outils de communication spécifiques à leur activité ont été réalisés. Après un entretien avec les médiatrices du tri pour les informations utiles, les consignes à respecter et les procédures à suivre, les établissements concernés ont signé une charte d'engagement et apposé un autocollant « ici on trie le verre » sur leur devanture.

PROJETS 2017

LES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR PROMOUVOIR LE TRI SÉLECTIF (EMBALLAGES RECYCLABLES, VERRE, PAPIERS, ACIER/ALU) S'ÉCHELONNERONT JUSQU'EN 2017 PRÉVOYANT DIVERS AFFICHAGES SUR LES BUS ET ABRIBUS, L'HABILLAGE DE VÉHICULES DU SERVICE GESTION DES DÉCHETS, LA DIFFUSION D'UN SPOT ET D'UNE ÉMISSION RADIO CONSACRÉS À LA COLLECTE SÉLECTIVE.

La CoVe a signé une convention d'amélioration de la collecte (PAC) avec Adelphe. Ce partenariat a permis à la CoVe de mettre en place plus d'actions de communication, d'éditer de nouveaux supports d'information, d'augmenter le nombre de Points de collecte du verre, et d'initier des opérations innovantes auprès des jeunes.

40 NOUVEAUX POINTS DE COLLECTE VERRE

10 COLONNES GRAFFÉES DANS LE CADRE D'UNE OPÉRATION INNOVANTE AUPRÈS DES JEUNES

250 PANNEAUX DE CONSIGNES DE TRI VERRE

53 CAFETIERS, RESTAURATEURS ET HÔTELIERS DU TERRITOIRE SENSIBILISÉS AU TRI DU VERRE

Les actions de prévention

Les différentes réglementations vont toutes dans le même sens. Des lois Grenelle jusqu'à la loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte, il est dit que la gestion des déchets de demain passera par la **PRÉVENTION**.

En d'autres termes : agir pour éviter qu'un objet, un emballage, devienne un déchet !
Voici la présentation des actions de prévention mises en place sur la CoVe.

Le compostage individuel



Rendre à la terre ce qui vient de la terre, c'est le principe du compostage individuel. Au cours de l'année 2015, ce sont 194 foyers de plus qui ont choisi de s'équiper d'un composteur individuel. Plus de 2 420 foyers sont équipés sur le territoire. Épluchures, légumes et fruits abimés, restes de repas, marc de café, sont autant de déchets biodégradables qui ne finissent pas dans la poubelle, et peuvent même

au bout de quelques mois, devenir un amendement pour le jardin.

Chaque année, environ 200 nouveaux foyers soucieux de présenter moins d'ordures ménagères à la collecte s'équipent de composteurs.

Le compostage collectif



La CoVe a débuté son expérimentation de compostage collectif au sein de son camping intercommunal « Le Brégoux » à Aubignan. Forte du bon accueil fait par les campeurs, elle a reproduit l'opération sur 2 autres campings volontaires : le Comtadou à Carpentras, et le Pastory à Bedoin. Après un démarrage difficile en 2016, espérons que ces composteurs trouvent leurs clients en 2017 !

Dans la même dynamique, le village du Beaucet s'est équipé d'un composteur « familial » pour l'ensemble des villageois qui ne voulaient pas jeter dans la poubelle leurs déchets biodégradables. Ayant fait des adeptes, le composteur de 600 litres est aujourd'hui trop petit, et sera bientôt remplacé par 2 bacs de 1000 litres !

92 kg/hab/an en moins dans votre poubelle en utilisant un composteur.

Sur le territoire en 2016

2 423 foyers équipés d'un composteurs individuel

3 campings équipés d'un composteur collectif :

- le Brégoux à Aubignan,
- le Comtadou à Carpentras,
- le Pastory à Bedoin.

1 commune équipée d'un composteur collectif :

- Le Beaucet

Le réemploi



est possible, et la vente des meubles et de l'électroménager qui étaient jusqu'alors déposés en déchetterie. Vendus à bas prix, nos « monstres » trouvent ici une 2^e vie.

Réduction des déchets et insertion par l'emploi rejoignent le 3^e pilier du développement durable : l'économie.

Depuis plusieurs années, la Ressourcerie du Comtat, installée à Carpentras, assure pour le compte de la CoVe la prestation de collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous. Aujourd'hui, sept salariés assurent le tri, la remise en état quand cela

14% DES OBJETS
COLLECTÉS PROPOSÉS AU
RÉEMPLOI

12,51 TONNES
DE DÉCHETS EN MOINS
DÉPOSÉS DANS LES
DÉCHÈTERIES

*En 2016, plus de **800 foyers** ont bénéficié de ce service de ramassage à domicile pour plus de 2600 objets collectés.*

Le « stop pub »

10



Un simple autocollant, est le moyen de stopper l'afflux de publicités pas toujours souhaitées dans la boîte aux lettres, en continuant à recevoir les informations de la mairie, de la CoVe et des autres institutions.

40 KG/HAB/AN

DE DÉCHETS PAPIERS EN
MOINS DANS LA POUBELLE
AVEC UN « STOP PUB » SUR
LA BOÎTE AUX LETTRES.

PROJET 2017

LE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE : LE BRULAGE DES VÉGÉTAUX À L'AIR LIBRE EST INTERDIT ET DANGEREUX, ALORS DANS LE MÊME PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT QUE LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR RENDEZ-VOUS, LA CoVe SOUHAITE DÉVELOPPER UN SERVICE DE BROYAGE DES VÉGÉTAUX À DOMICILE EN PRESTATION. FINIS LES DÉPLACEMENTS EN DÉCHETTERIE, PLACE AUX BIENFAITS DU PAILLAGE...

Les déchèteries



Déchèteries et mini-déchèteries complètent le système de collecte de la CoVe. Les gardiens accueillent, orientent et facilitent les dépôts des habitants au sein des équipements. Chaque déchet collecté sur une déchetterie rejoint une filière bien identifiée. La valorisation matière est prioritaire et les conditions de reprise sont inscrites dans le cadre d'un marché public.

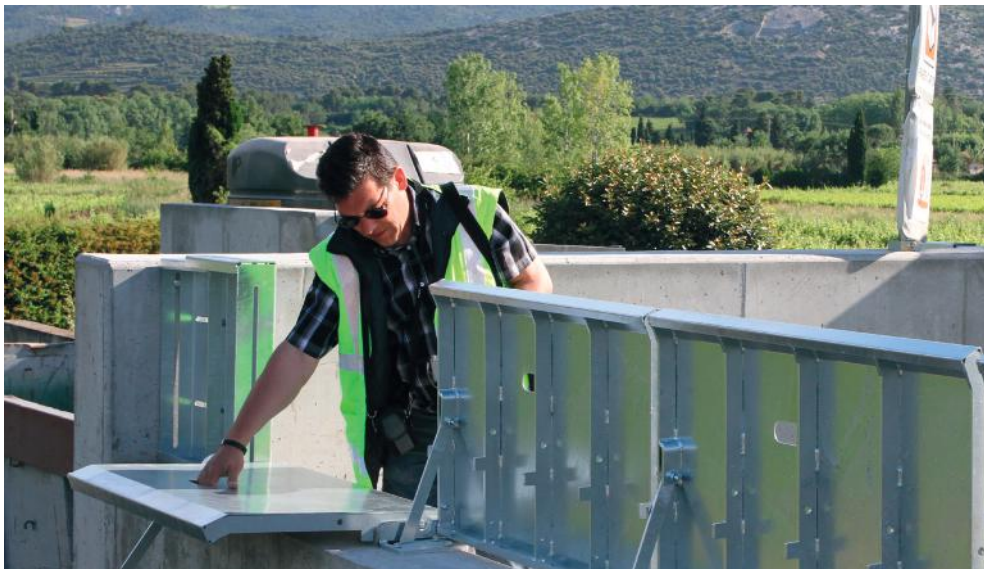
- Les métaux sont récupérés par la Société ROSSI à Monteux.
- Les végétaux rejoignent la composterie de la CoVe pour être transformés en compost (voir page 10).
- Les cartons sont conditionnés par la société Coved à Monteux avant acheminement chez un recycleur.
- Les Déchets d'Équipement d'Ameublement partent en valorisation énergétique comme combustible.
- Le bois sera broyé pour servir à la fabrication de panneaux de particules.
- Les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (four, aspirateur, téléviseur, lave-linge, lave-vaisselle...) sont démantelés pour récupération des éléments valorisables.
- Les gravats sont enfouis sur l'installation de stockage de déchets inertes de la CoVe à Caromb.
- Les encombrants sont traités par la société SITA à Entraigues-sur-la-Sorgue.

4 déchèteries

OUVERTES DU LUNDI AU SAMEDI À
AUBIGNAN, CAROMB ET MALAUCÈNE ;
TOUS LES MARDIS ET VENDREDIS MATINS
À VENASQUE.

16 filières DE
VALORISATION DES DÉCHETS





En 2016, le profil de nos déchetteries a changé. Pour la sécurité des usagers, des murets anti-chutes ont été réalisés. Des plaques ont également été installées sur ces nouveaux murets pour faciliter la manutention des objets lourds et encombrants qui depuis se laissent glisser dans les caissons.

Pour éviter les erreurs, chaque quai a été équipé d'un panneau coloré qui invite à déposer les déchets dans la bonne filière.

Les tonnages récupérés dans les déchèteries

	2016
Gravats	4 636
Végétaux	4 277
Encombrants	3 863
Bois	1 543
Cartons	582
Ferrailles	903
DEEE*	461
DEA**	1 193
TOTAL en tonnes	16 937

*DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

**DEA : Déchets Équipement d'Ameublement

On note une augmentation des ferrailles (+25%) entre 2015 et 2016, en grande partie grâce à la mise en service de la vidéo-surveillance à Aubignan (arrêt des vols).

La filière spécifique de récupération du mobilier, en place à Caromb et Aubignan, donne toujours de très bons résultats (augmentation de 320 tonnes soit + 37% en 1 an), et permet de diminuer encore le tonnage de bois à traiter. En revanche, la courbe de dépôt des encombrants repart à la hausse en 2016 : + 150 tonnes.

Ratio DEEE CoVe :
6,8 kg/hab

LA CoVe ENREGISTRE UNE BELLE PERFORMANCE EN MATIÈRE DE RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES AVEC 6% D'AUGMENTATION PAR RAPPORT À L'ANNÉE 2015.

Vaucluse : 5,6 kg/hab

PACA : 5 kg/hab

France : 6,3 kg/hab



Optimisation des transports

En cours d'année, un drôle d'engin est arrivé sur les déchetteries. Ce camion équipé d'un rouleau compacteur permet de tasser les déchets dans les caissons afin d'en mettre 2 à 3 fois plus ! conséquences : plus de place dans les caissons pour les déchets, et des évacuations moins fréquentes, donc des économies de transport.

Le transporteur

Jusqu'en avril 2018, dans le cadre d'un contrat public, c'est la société PASINI-GENEX qui assure les évacuations des caissons. Au quotidien, 2 chauffeurs enlèvent, transportent jusqu'aux sites de traitement et remettent à quai jusqu'à 14 caissons pour les 3 déchèteries.

Fréquentation

Les déchetteries de la CoVe sont des sites très fréquentés. Cela prouve l'attachement des habitants à évacuer leurs déchets encombrants dans de bonnes conditions, et à privilégier la valorisation des matériaux.

PROJET 2017

OFFRIR UN SERVICE DE QUALITÉ ET PLUS DE SÉCURITÉ AUX UTILISATEURS DE NOS DÉCHÈTERIES EST UN SOUCI QUOTIDIEN : EN 2017, UNE ÉTUDE SERA LANCÉE POUR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES ENTRÉES PAR BADGE (FLUIDIFICATION DE LA CIRCULATION SUR SITE, ACCÈS RÉSERVÉ AUX RÉSIDENTS DE LA COVE...).

SUR CAROMB, 2 CUVES DE RÉSERVE D'EAU POUR ASSURER LA DÉFENSE INCENDIE DU SITE SERONT INSTALLÉES.

1 véhicule/mn

UNE CAMPAGNE DE COMPTAGE RÉALISÉE SUR UN MOIS A MONTRÉ QUE LA DÉCHETTERIE DE CAROMB COMPTABILISE JUSQU'À 440 ENTRÉES DE VÉHICULES LÉGERS PAR JOUR !

La composterie



Site de traitement exploité en régie par deux agents de la CoVe depuis le 1^{er} janvier 2010, cette plateforme de compostage n'accepte que les déchets végétaux (branches, tontes, feuilles) issus des déchetteries, des caisses disposées dans certaines communes, et des apports directs des particuliers ou des professionnels.

Les végétaux broyés sont disposés en andains pour un séjour de 6 mois. Pendant cette période les andains vont être retournés 6 fois avant d'être criblés afin d'obtenir le compost.

Ce compost est commercialisé par la société SEDE Environnement pour le compte de la CoVe.



Dépôt de végétaux



Broyage



Retournement



criblage

14

7 378 tonnes de déchets verts entrants

DÉTAIL PAR PRODUCTEUR

MAIRIES : 433 t

CAISSES : 2 011 t

DÉCHÈTERIES : 3 156 t

PROFESSIONNELS : 515 t

PARTICULIERS : 1 263 t



Tonnages sortants (détail par filière)

- Compost : 4 184 tonnes (+31% par rapport à 2015)
- Refus : 2 520 tonnes (+34%)

Ces tonnages importants sont liés à l'évacuation du compost produit par des végétaux entrés en 2014/2015 sur site.

LES INDICATEURS FINANCIERS



C'est par une comptabilité analytique précise que la CoVe peut depuis plusieurs années suivre les dépenses et recettes du service public de collecte et traitement des déchets ménagers. C'est une aide indispensable à la connaissance et la maîtrise des coûts.

11 165 220 € de budget dont :

- 54% pour la collecte
- 32% pour le traitement
- 10% pour les déchèteries
- 4% pour la composterie

Dépenses

Le budget « Collecte et traitement des déchets » est réparti ainsi :

- ▶ 43% de fonctionnement
- ▶ 34% de masse salariale
- ▶ 12% de dotations aux amortissements et frais financiers
- ▶ 11% de charges de structure

Quelques explications concernant :

Le traitement

Les ordures ménagères sont traitées par combustion avec production d'énergie. Les déchets recyclables sont eux séparés par matériau, mécaniquement ou manuellement, avant de rejoindre les entreprises de recyclage.

Le fonctionnement

Cela comprend l'entretien, les réparations des véhicules, le carburant et le transport des déchets par le prestataire.

Recettes

La taxe d'élimination des ordures ménagères (TEOM)

La CoVe perçoit la taxe d'élimination des ordures ménagères à la place des communes membres.

- ▶ **Le recouvrement par la TEOM s'élevait en 2016 à 8 947 668 euros**, ce qui permet à la CoVe de couvrir cette année 94% des dépenses globales relatives à la collecte et au traitement des déchets.

Les soutiens à la valorisation

La CoVe est signataire de contrats avec des éco-organismes qui apportent des aides financières sur les actions de collecte séparatives et valorisation de certains déchets :

- Adelphe pour les emballages (verre, cartons, métaux, flacons plastiques)
- Éco-système pour les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- Éco-Folio pour les papiers, journaux, revues, magazines
- Éco-tlc pour les textiles, linge de maison, chaussures
- Éco-mobilier pour les déchets équipement d'ameublement
- Adivalor pour les films agricoles usagés.
- ECODDS pour les déchets toxiques (peintures, acides...)

- ▶ **Ces recettes se sont montées à 794 036 euros.**

La vente des produits recyclables

Une fois triés, la plupart de ces déchets deviennent de la matière première secondaire, et acquièrent une valeur marchande.

- ▶ **La vente de ces matériaux a représenté 544 908 euros en 2016.**

La redevance spéciale

On désigne ainsi le moyen de financement de la collecte des déchets des activités professionnelles par le service public. En 2016, près de 140 entreprises ou commerces ainsi que les campings sont concernés par ce choix de service ; celles dépassant le seuil limite de 1000 litres par semaine s'acquittent d'une redevance calculée au volume de déchets produits sur l'année.

- ▶ **Le montant perçu a été de 110 583 euros.**

La CoVe enregistre également des recettes provenant de :

- la location de caisses pour végétaux
- la vente de composteurs à prix bonifiés

1 639 132 euros de recettes provenant des soutiens à la valorisation, de la vente des produits recyclables et de la redevance spéciale.

11,01%

TAUX DE LA TEOM.

CE TAUX N'A PAS AUGMENTÉ

DEPUIS 2014 CONFORMÉMENT À L'ENGAGEMENT DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ.





lacove.fr